

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 639

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 44

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« deux mois »

les mots :

« un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

limiter la fermeture des lieux de culte à deux mois est tout simplement inefficace. Il convient de l'étendre à un an.